

Edito

La louange et la reconnaissance sont rendues à Allah, l'Unique, Maître des Mondes connus et inconnus. C'est de Lui que Nous sollicitons aide et secours ; et de Lui que nous implorons le pardon et la grâce. Nous attestons qu'il n'y a d'autre dieu que Lui.

Que le salut, la paix, les faveurs, et les bénédictions Divines soient sur son serviteur et messager, Moḥammad ainsi que sur sa noble famille, et les gens de sa maison.

Que la satisfaction Divine soit sur ses pieux compagnons et ceux qui le suivent et le suivront jusqu'au au Jour de la Résurrection.

Ceci étant, nous espérons que la nouvelle édition, colorée, du journal de la mosquée vous aura plu ; et nous souhaitons qu'Allah agrée cette œuvre et en fasse une source de bien pour nous et ceux qui le lisent.

Vous souhaitant une agréable lecture.

السلام عليكم
L'équipe du Journal.

L'importance d'« Al Djoumou'a »

Allah le Très Haut dit : *Ô croyants ! Lorsqu'on appelle à la prière du Vendredi accourez à l'évocation d'Allah et laissez tout commerce. Cela est bien meilleur pour vous si vous saviez [62;9].*

Le mérite du Vendredi. Le Prophète, paix et salut sur lui, dit : *Pour Allah le Très Haut, le Vendredi est le meilleur et le plus sublime des jours. Ce jour est meilleur pour Allah que ne le sont les deux fêtes du fitr et de l'adḥa [Aḥmad & Ibn Majah – ḥassan selon al 'Iraqi], c'est en ce jour qu'Adam, paix sur lui, fut créé ; c'est en ce jour qu'il fut introduit au Paradis et qu'Il en sortit, et c'est un Vendredi qu'aura lieu la Résurrection [Mouslim].*

Allah avait prescrit aux communautés qui nous ont précédés de célébrer ce jour, mais elles divergèrent à son sujet, tandis qu'Allah nous a guidés, dit le Prophète, ils consacrèrent alors des jours postérieurs aux nôtres [Al Boukhari & Mouslim], les premiers sacralisant le Samedi, et les seconds le Dimanche.

Aspects de Fiqh. Ainsi, tout homme musulman, libre, sensé, pubère, non voyageur et capable de se rendre à la mosquée est tenu d'y aller. Si la présence des femmes n'est pas obligatoire, celles-ci avaient cependant coutume d'assister au prêche, en dehors de leurs périodes menstruelles, du

temps du Prophète, qu'Allah le bénisse et le préserve. Dans le contexte qui est le nôtre, leur présence demeure souhaitable afin qu'elles profitent du rappel et des exhortations.

Aucun texte ne fixe un **minimum de personnes obligatoire** pour célébrer cette prière, ce qui a poussé certains érudits comme Al Tabari,



Al Nakha'i, Ibn Ḥazm, ou Al Shawkani à dire que deux personnes suffisent. Si la prière du Vendredi peut être célébrée n'importe où, en cas de contrainte, selon la recommandation du Calife Omar, qu'Allah soit satisfait de lui, aux gens de Bahreïn : *Célébrez la prière du Vendredi où que vous soyez [Ibn Abi Shayba, Aḥmad – Saḥih]* ; il n'en reste pas moins qu'elle **devra être célébrée dans la mosquée de la ville** ou du quartier, qui peut accueillir le plus de fidèles, ou l'ensemble des fidèles ; l'objectif social de ce culte étant évidemment de réunir le maximum de croyants.

Il est très souhaitable voire

obligatoire d'**assister au prêche** qui constitue le **rappel d'Allah** que le verset cité plus haut nous invite à rejoindre promptement. Toute parole futile peut remettre en cause la validité de la prière, y compris le fait de dire à quelqu'un de se taire comme le mentionnent explicitement plusieurs ḥadiths authentiques. De plus il serait bon de **comprendre**, au moins en partie le prêche, afin que ce rappel nous soit bénéfique. D'où l'importance d'apprendre l'arabe pour les fidèles, et de traduire au moins partiellement son prêche pour l'Imam : *Nous n'avons envoyé de Messager qu'avec la langue de son peuple, afin de les éclairer [14;4].*

Concernant le **temps de cet événement** enfin, la majorité des ḥadiths rapportés sur le sujet laissent entendre qu'elle doit être célébrée dans le temps de la prière de *dhor*. Cependant quelques ḥadiths *Saḥih*, prouvent qu'il est permis de la célébrer avant l'heure de *dhor*. *Ishaq* et l'Imam *Aḥmad* ont adopté cet avis. L'Imam *Aḥmad* rapporte d'ailleurs que parmi les compagnons du Prophète, *paix et salut sur lui*, Ibn Mass'oud, Jabir, Saïd et Mouawiya ont effectué cette prière avant l'heure de *dhor* sans que personne ne les reprenne à ce sujet. Ce dernier avis pourra alors être adopté si le contexte le justifie, et si cela permet aux

La douceur des cœurs

Omar, Un exemple de clémence

Abou al-Ma'âlî 'Abd Allah, suivant une chaîne de garants remontant à 'Abd ar-Rahmân Ibn Zayd Ibn Aslam, qui le tient de son père, a dit : Omar Ibn al Khattab patrouillait la nuit quand il vit une femme, à l'intérieur de sa maison. Elle était entourée de ses enfants qui pleuraient. Il y avait, sur le feu, une marmite remplie d'eau. Omar Ibn Ibn al Khattab - que Dieu l'agrée- s'approcha de la porte. Il dit à la femme: *O servante de Dieu, pourquoi ces enfants pleurent-ils ? - La faim les fait pleurer*, répondit la femme. *Qu'est-ce que cette marmite sur le feu ?* reprit le Calife. - *J'y ai mis de l'eau pour les calmer jusqu'à ce qu'ils dorment.*

Omar remplit un grand sac de semoule, de beurre, de graisse, de vêtements et d'argent. Puis, il dit à son compagnon : *O Aslam ! Charge cela sur moi. - O Emir des croyants, rétorqua Aslam, c'est moi qui le porterai. - Non Aslam ! C'est à moi de le porter car je serais responsable d'eux dans la vie dernière.*

Omar, le Calife, porta donc le sac sur ses épaules et l'amena jusqu'à la maison de la femme. Il prit la marmite. Il y mit la semoule avec un peu de graisse et de dattes. Il se mit à remuer le tout de sa main et à souffler sur les braises sous la marmite.

Aslam dit : La barbe de Omar était grande. J'ai vu la fumée sortir à travers sa barbe. Il se maintint dans cette position jusqu'à la fin de la cuisson. Ensuite, il se mit à puiser dans la marmite avec sa main et à faire manger les enfants jusqu'à satiété. Puis il s'allongea en face d'eux. Il donnait l'apparence d'un lion. J'avais peur de lui adresser la parole. Il garda cette attitude jusqu'au moment où les enfants se mirent à jouer et à rire. C'est alors qu'il se leva et me dit : *O Aslam ! Sais-tu pourquoi je me suis allongé en face d'eux ? [...] Je les ai vus pleurer et je n'ai voulu les quitter qu'après les avoir vus rire. Et quand je les ai vus rire, mon cœur s'est alors apaisé.*

musulmans de s'acquiescer plus aisément de leur obligation : *Allah veut pour vous la facilité et non la difficulté* [2;185]. Cette permission est spécifique à la prière d'al Djoumou'a, et ne peut en aucun cas être appliquée aux restes des prières prescrites.

La sacralisation du Vendredi. Il faut bien se parer avant de sortir en ce jour. Le Prophète, *paix et salut sur lui*, dit à cet effet : *Tout musulman est tenu de faire sa grande ablution le jour du Vendredi, de porter ses plus beaux vêtements, et s'il a du parfum d'en mettre* [Al Boukhari & Mouslim] et de se laver les dents

[Ahmad]. Il dit aussi : *L'un d'entre vous agirait bien s'il achetait pour le Vendredi deux habits autres que ceux qu'il porte tout au long de la semaine* [Abou Daoud & Ibn Majah].

Il est souhaitable de **se rendre à la mosquée de bonne heure**. En effet, selon un *hadith*, *celui qui s'y rend à la première, c'est comme s'il avait offert un chameau ; celui qui s'y rend à la deuxième, c'est comme s'il avait offert une vache (...)* *celui qui s'y rend à la cinquième, c'est comme s'il avait offert un œuf en aumône* [Al Boukhari & Mouslim]. Les

heures dont il est question ici correspondent en fait aux parties de l'heure précédant le prêcher, comme le pensent Ibn Rushd et d'autres. En attendant le prêcher, il est convenable de patienter en évoquant Allah, en multipliant les prières *nafila* et en lisant le Coran.

L'importance d'« Al Djoumou'a »

Il est également recommandé à qui le peut de **réciter la sourate Al Kahf (18)** le Vendredi ou la nuit qui le précède car l'Envoyé d'Allah, *paix et salut sur lui*, dit que *celui qui récite la sourate Al Kahf le Vendredi, se verra entourer de lumière entre deux Vendredis* [Al Nassai, Al Bayhaqi, Al Hakim]. Celui qui la récite dans la mosquée devra veiller à la réciter à voix basse afin de ne pas gêner les gens qui l'entourent.

Entre autres actes souhaitables en ce jour béni, est le fait de **multiplier les prières et les salutations en faveur de notre Prophète**, qu'Allah le bénisse et le préserve, afin de manifester notre reconnaissance envers lui, et pour tout le bien auquel nous fûmes guidés par son entremise. Il dit : *Le Vendredi est le meilleur des jours (...) aussi multipliez les formules de prière et de paix sur ma personne, car celles-ci me seront présentées* [Al Boukhari & Mouslim]. C'est-à-dire que des Anges sont chargés en ce jour de présenter au Prophète nos invocations en sa faveur, *prières et salut sur lui*. D'autres textes [Athar] nombreux mentionnent le fait que nos prières en faveur des vertueux leur sont aussi présentées en ce jour. Rien n'empêche donc, à qui le souhaite de prier en faveur de ses frères vertueux en ce jour, plus qu'en un autre.

Une invocation exaucée. L'Envoyé d'Allah, *paix et salut sur lui*, dit : *Il est un moment précis du Vendredi durant lequel le musulman ne saurait demander un bien à Allah Élevé et Exalté sans que son vœu ne soit exaucé : ce moment est ultérieur à la prière de 'asr* [Ahmad, authentifié par 'Al 'Iraqi]. Lorsqu'on deman-

da au Prophète quand était cette heure, celui-ci répondit : *Il s'agit de la dernière heure du jour* [Ibn Majah], sous-entendant que cet instant précède le coucher du soleil. Ceci est confirmé par d'autres *hadiths*, mais le moment précis de cette heure reste tout de même sujet à diverses opinions.

Négliger la prière du Vendredi volontairement. Le Prophète, *paix et salut sur lui*, nous met en garde contre le fait de banaliser ce jour et de ne pas assister au prêcher et à la prière : *Que certaines gens cessent de forfaire à la prière du Vendredi ou bien Allah scellera leurs cœurs et les rendra imperméables à toute vertu, à toute guidance ; ils seront alors aux nombres des insoucients* [Mouslim] ; *Celui qui manque à trois reprises la prière du Vendredi par négligence, Allah scellera son cœur* [Al Boukhari & Mouslim].

Des péchés pardonnés. Celui qui se pare correctement et qui se rend à la mosquée sans commettre de péché, qui écoute l'Imam et célèbre sa prière, verra tous ses péchés [véniels] commis depuis le Vendredi précédent pardonnés, selon ce que rapportent Al Boukhari et Ibn Majah, des *hadiths* prophétiques.

Veillons donc à sacraliser ce jour, à ne pas le banaliser et à lui donner toute son importance. La réussite vient d'Allah.

Et Allah sait mieux...

Tiré de l'*Adoucisseur des cœurs* de Ibn Qoudâma al Maqdisi

Histoire musulmane

Les Abbâsides : du déclin progressif de l'autorité califienne à la montée en puissance des chefs militaires

La victoire des Abbâsides sur les Omeyyades a suscité une multiplication importante de thèses tentant de justifier parfois même de légitimer le mouvement de protestations précédant leur avènement au pouvoir. Le véritable sens de cette victoire doit être cherché dans les changements effectifs qui la suivirent, plutôt que dans des hypothèses faiblement étayées sur les mouvements qui rendirent possible l'avènement de la dynastie Abbasside.



Le plus spectaculaire de ces changements fut le transfert du centre de gravité de Syrie en Irak. En effet, c'est sous le califat de Abou Ja'far al Mansour (m.775) que *madīna al salām* qui deviendra plus tard Bagdad, fut fondée en 762. La création d'une nouvelle capitale est avant tout la manifestation de la puissance du nouveau pouvoir califal, mais on notera également qu'il y a là, la volonté de déplacer le centre vers la Perse qui est alors un véritable carrefour commercial : de nombreuses routes caravanières et fluviales ou maritimes sillonnaient l'empire et convergeaient vers Bagdad, apportant les soieries de Chine, les épices et le bois de l'Inde, les fourrures et les esclaves. L'artisanat, stimulé par la consommation des grandes villes, fournissait à son tour des produits pour l'exportation (tissus, papier).

C'est de cette ville et de ses environs que la dynastie abbâsde gouverna la plus grande partie du monde islamique pendant cinq siècles. La période de leur domination, recouvrant la grande époque de la civilisation islamique classique, peut être divisée en deux parties, pour la commodité de notre exposé. La première, que nous abordons ici, va de 132/750 à 334/945 et se caractérise par le déclin progressif de l'autorité califienne au profit des chefs militaires. La seconde, qui se situe aux environs de 334/945 à 656/1258, nous permettra de mettre en

exergue la souveraineté nominale exercée par les califes et la domination des dynasties dites locales.

Pendant la période qui suivit sa fondation, le califat abbâsde connut de nombreux troubles : chaque nouveau calife eut à réprimer des soulèvements de natures diverses comme celui des esclaves noirs du sud de l'Irak (les *zanj*) entre 869 et 883 et parfois déclenchés par les alliés d'hier. Les Abbâsides, comme ceux qui, avant ou après eux, furent portés au pouvoir par un mouvement révolutionnaire, se trouvèrent bientôt déchirés entre les principes et les objectifs du mouvement d'une part, et la réalité du pouvoir d'autre part. Ils durent par conséquent affronter la déception amère de certains de leurs partisans.

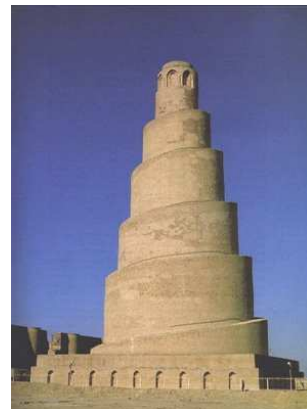
Sur le plan religieux, une

école de pensée rationaliste, le mutazilisme, plaçant la raison au-dessus de la Révélation, apparaît au 8ème siècle. Elle acquerra en 827 sous le calife al Ma'moun (m.833) un statut officiel et restera la doctrine de la cour jusqu'en 848.

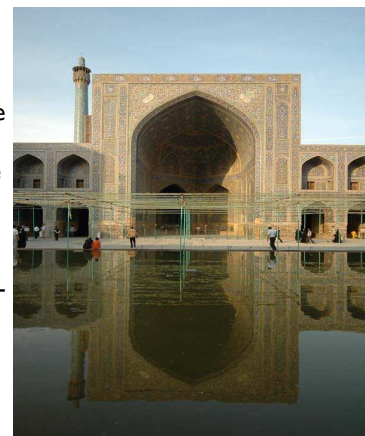
Le califat Abbasside est caractérisé par la création d'institutions puissantes : tout d'abord, le Vizir. D'origine perse pour les uns ou arabe pour d'autres, le terme désigne une fonction que l'on pourrait, avec beaucoup de précautions, comparer à celle d'un chef de gouvernement. Le vizir est, au début, le secrétaire particulier du Calife mais le personnage va devenir peu à peu le chef de l'administration centrale qui va connaître un développement considérable au point que certains auteurs n'ont pas hésité à parler de bureaucratie d'empire. Outre le vizir, l'administration se compose de plusieurs institutions, les *dīwāns* (bureaux, ministères) dirigés par un contrôleur.

Le premier d'entre eux est le *bayt al mal*, le Trésor Public. Le second grand *dīwān* est le *dīwān al ḥatīm*, le plus prestigieux ; on y trouve les meilleurs calligraphes de l'empire qui se constituent au fil du temps une importante collection d'archives. Le *dīwān al djaich* (ministère de l'armée), le *dīwān al Barīd* (la poste) et d'autres tels le *dīwān al dār* (qui dirige les *dīwāns* des provinces) complètent le dispositif administratif de l'empire Abbasside.

Malgré cette rigoureuse administration, le déclin



apparut dès le milieu du 9ème siècle ; l'introduction d'esclaves turcs au sein de l'armée devait permettre à cette dernière de trouver solidité et fidélité. Bien au contraire, en devenant chef militaire, les califes devinrent de véritables jouets entre les mains des généraux de l'armée qui furent souvent en mesure de nommer ou de destituer ceux-là à leur gré. C'est en 334/945 que fut porté le coup final, lorsque l'émir d'une nouvelle dynastie émergente, les Bouyides, du nom de Mou'iz al Dawla (m.967) entra à Bagdad et obtint le contrôle de la capitale du monde musulman. Pour la première fois de son histoire, le contrôle effectif de la cité des califes passa aux mains d'une dynastie chiite.



Dirham d'argent abbasside à attribuer probablement à Harūn al-Rashīd (786-809)

Sirra Nabawiyya : la vie du dernier Prophète

L'appel secret

C'est à l'abri des regards et loin de l'agitation mecquoise que se retrouvaient les premiers convertis, précurseurs de la religion musulmane. Ibn Hicham a estimé leur nombre à plus de quarante. Comme nous l'avions vu, l'appel et l'initiation à l'Islam se faisait au départ en secret. Lorsque le nombre de croyants et croyantes dépassa les trente âmes, le Prophète (*Paix et salut sur lui*) désigna un lieu de réunion. C'est dans la maison d'al Arqam que se réunissaient les musulmans pour y recevoir leur enseignement. A cette époque, les versets révélés étaient courts et percutants. Ils traitaient de la croyance, du Paradis et de l'Enfer. Le Cheikh Moubarakfoury a dit : *La fin de ces versets formidables et lourds de sens était dotée d'un rythme doux et fascinant qui s'harmonisait avec un contexte où la prédication se faisait de bouche à oreille.*

La prière. La prière précédée des ablutions fut le premier devoir enseigné au Prophète. Ibn Majah et d'autres ont rapporté que l'ange Gabriel (*Paix sur lui*) enseigna au Messager de Dieu dès le début de la Révélation, la manière de faire les ablutions puis de s'acquitter de la prière. Cet enseignement fut une véritable délivrance pour le Prophète dont l'âme était tout à coup apaisée et épanouie. Plus tard, le Prophète aura d'ailleurs coutume de dire à Bilal, premier muezzin de l'Islam : *Bilal, apaise-nous par la prière (i.e l'adhan, Ahmed).* En effet, la prière symbolise l'adoration de l'Unique sous sa forme la plus pure. Elle est ce lien, emprunt d'humilité et de gratitude, entre le serviteur et son Créateur. Un lien sans aucun intermédiaire, qui ne doit en aucun cas être rompu. Ainsi, la prière était-elle dès le début un élément déterminant du culte musulman, bien avant le voyage nocturne et la prescription des cinq prières quotidiennes, deuxième pilier de l'Islam. La prière d'alors consistait à s'acquitter de deux *ra'ka* le matin et de deux autres le soir. *Et célèbre la gloire et la louange de ton Seigneur, soir et matin [40;55].* Néanmoins, les savants ont divergé quant à savoir si cette prière était obligatoire avant la prescription des cinq prières quotidiennes la dixième année de la Révélation.

Suivi par les misérables. Même si quelques notables tels que Abou Bakr, Othman, Khadija et d'autres, avaient répondu à l'appel de l'Islam, les premiers hommes et femmes à embrasser cette religion étaient pour la plupart des esclaves et des démunis. Toutes les missions prophétiques passent par cette étape. *Nous voyons que ce sont seulement les vils parmi nous qui te suivent sans réfléchir [11;27]* disaient les notables s'adressant à Noé (*Paix sur lui*). Il en fut de même pour de nombreux prophètes. En réalité, le message des prophètes indique que l'autorité et le pouvoir suprêmes reviennent au Créateur. Cette vérité remet ainsi en cause le pouvoir de ceux que l'on divinise, des tyrans, des dictateurs et de toutes les injustices qui en découlent. C'est pourquoi ceux qui se croient puissants, se sentent atteints dans leur orgueil, tandis que les gens opprimés, humbles de part leur situation, sont plus enclin à accepter la Vérité. Un très bon exemple est celui de Rabi' ibn 'Amer le simple soldat de l'armée musulmane dans son entretien avec Roustom, général de l'armée Perse. Lorsque Rabi' vu l'état de servitude dans lequel se trouvaient les hommes autour de Roustom, il dit : *'Des nouvelles merveilleuses nous parvenaient de chez vous mais je vois en réalité que vous n'êtes que des sots ; cet asservissement des gens les uns par les autres n'existe pas chez nous autres musulmans. Le mieux que vous puissiez faire, c'est ... d'établir vos relations sur une base d'égalité et de fraternité' – 'Cet Arabe a raison' chuchotèrent les gens asservis. – Les paroles de Rabi' ébranlèrent les notables. 'Ce soldat dit une vérité qu'ambitionnent nos serviteurs', se dirent les chefs entre eux*

Au bout de trois années, lorsque la Mecque se mit à parler de l'Islam et que les Quraychites commencèrent à s'interroger sur les motivations du Prophète et de la religion qu'il prêchait, Allah ordonna alors la proclamation publique du Message Divin. *Proclame ce qui t'es ordonné et détourne-toi des polythéistes [15,94].*

Apportez votre contribution à la mosquée de Créteil

Chèque libellé à l'ordre de : **ACMC // Virement bancaire** : BRED Créteil Village - Code banque : 10 107 Agence : 00 233 Numéro de Compte : 00 317 013 232 Clé : 57 // **Prélèvement bancaire** : Merci de remplir le bordereau suivant et de joindre un RIB

BON DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE N° national d'émetteur : 499 799

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever mensuellement sur ce dernier, si la situation le permet, le montant de mon soutien à l'Association Culturelle des Musulmans de Créteil. En cas de litige sur le prélèvement, je pourrais en suspendre l'exécution auprès de l'ACMC par simple demande.

Titulaire du compte

Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :

Le montant TOTAL de mon soutien est de€
A répartir en échéances mensuelles de€
Date d'échéance :

☐ 10 du mois ☐ 20 du mois ☐ Indifférent

Date de la première échéance :/...../200..

Date de la dernière échéance :/...../200..

Date : Signature :

Désignation de mon compte

Code banque : Code guichet :
N° de compte : Clé :
Nom et adresse de l'établissement teneur de mon compte :
.....
.....
.....

Nom et adresse du bénéficiaire

Association Culturelle des Musulmans de Créteil
BP 164 – 94 005 Créteil Cedex